

A t h é i s



Commissaire aux Comptes

SARL 3L

Au capital futur de 175 000 euros

Siège social : 5, lieu-dit Bel Air

56400 PLOEMEL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEURS DES APPORTS DEVANT ETRE
EFFECTUES PAR SEBASTIEN CARERIC A LA SOCIETE 3L,
SOCIETE EN COURS DE FORMATION**

Agence de Saint Grégoire

Parc d'Activités La Brosse
Route du Meuble
CS 40623
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.90.09.95.15
Mail : rennes@atheis.fr

Agence de Guichen

15 Bis rue Madeleine Brès
ZA La Courtinais
35580 GUICHEN
Tél : 02.99.57.30.49
Mail : guichen@atheis.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Bretagne

Membre de la compagnie régionale de Rennes
Siège social : Parc d'Activités La Brosse – Route du meuble – 35760 SAINT GREGOIRE
SAS au capital de 100 000 €
817 403 793 RCS Rennes
N° de TVA intracommunautaire FR 78 817 403 793

SARL 3L
5, lieu-dit Bel Air
56400 PLOEMEL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES
APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES PAR SEBASTIEN
CARERIC A LA SOCIETE 3L, SOCIETE EN COURS DE
FORMATION**

A l'Associée Unique de la société 3L,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique en date du 19 décembre 2024, concernant l'apport de titres à effectuer par Monsieur Sébastien CARERIC à la société 3L en cours de formation, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article L.223-33 du Code de Commerce.

Les apports en nature ont été décrits et valorisés dans le projet de contrat d'apport par l'apporteur d'une part et par la société bénéficiaire d'autre part. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à :

- Apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée ;
- Et d'autre part, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société 3L.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport comporte :

- Une présentation de l'opération et la description des apports ;
- L'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports ;
- Notre conclusion.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Entités et personnes participant à l'opération

1.1.1. Société bénéficiaire des apports

La société 3L est une société à responsabilité en formation dont le capital sera de 175 000 euros dont le siège social sera fixé au 5, lieu-dit Bel Air à Ploemel (56400).

Son capital social sera fixé à la somme de 175 000 euros, divisé en 1 750 parts sociales d'une valeur nominale de 100 euros chacune.

Elle aura pour objet,

- La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, immobilière ou financière et notamment toutes sociétés exerçant dans les activités de l'hôtellerie de plein air, restauration ;
- L'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation. Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquelles elle détiendra une participation ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant aux activités spécifiées.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location, l'exploitation par tous moyens ou la cession de toutes marques, tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.1.2. L'apporteur

Monsieur Sébastien CARERIC, de nationalité française est né le 25 mai 1985. Il réside au 5, lieu-dit Bel Air à Ploemel (56400).

1.2 Description de l'opération

Monsieur Sébastien CARERIC apporte à la société 3L, société en cours de constitution, la pleine propriété de 400 actions de la société FEROCE GRAPHICS.

La société FEROCE GRAPHICS est une société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé sis ZA de Mané Salut à Brec'h (56400). Elle est immatriculée

au RCS de Lorient sous le numéro 821 775 780. Elle est représentée par Sébastien CARERIC, son associé unique.

1.3 Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à 175 000 euros, il sera attribué 1 750 parts sociales d'un montant nominal de cent euros chacune.

II - DILIGENCE ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission afin de :

- Vérifier la réalité des actifs apportés ;
- Contrôler la valeur attribuée aux apports et à la méthode de valorisation ;

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission, pour :

- Échanges avec les conseils de la société pour comprendre l'opération envisagée et le contexte dans laquelle elle se situe ;
- Consultation des documents juridiques généraux et ceux relatifs à l'opération d'apports ;
- Analyse de ces documents et des potentiels avantages particuliers ;
- Analyse des derniers comptes annuels en notre possession ;
- Contrôle des postes du bilan et du compte de résultat ;
- Vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Comme indiqué au paragraphe 1.3 du présent rapport, les apports sont évalués à partir d'une valorisation des titres de la société FEROCES GRAPHICS.

Nous avons contrôlé :

- La provenance des données comptables et leur cohérence ;

- La réalité et la cohérence des éléments figurant au bilan de la société ;
- Les modalités de calcul mise en œuvre pour la valorisation ;
- La pertinence des hypothèses retenues dans le contexte de l'opération.

2.3. Appréciation de la réalité de l'apport

Nous nous sommes assurés de la réalité et de la nature des éléments apportés, ainsi que du fait que l'apporteur était en droit de les transmettre. Nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété. Nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété par lettre d'affirmation.

2.4. Appréciation de la valeur des apports

Les diligences que nous avons accomplies sur la compréhension de l'opération ne remettent pas en cause selon nous la valeur des apports telle qu'elle figure dans le projet de traité d'apport.

Dans ce contexte, nous n'avons pas identifié d'éléments de nature à remettre en cause la valeur des apports et la Direction nous a indiqué qu'elle n'avait pas connaissance d'évènement impactant survenu depuis la date de notre nomination le 19 décembre 2024, ni celle de la dernière clôture comptable.

III - CONCLUSION

En conclusion de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport retenue, soit 175 000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'apport partiel d'actif a une valeur au moins égale au montant des actions qui seront émises pour l'occasion.

Il ne nous a pas été signalé d'avantages particuliers au cours de notre mission et nous n'en avons pas relevé lors de nos diligences.

Fait à Saint-Grégoire, le 23 décembre 2024

Le Commissaire aux Apports

SAS ATHEIS
Représentée par **Christophe LE MEUT**